



## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 1050-2017

AVIS est par les présentes donné par la soussignée que lors de sa séance extraordinaire tenue le 15 février 2017, le conseil municipal de la Ville de Bromont a adopté le règlement suivant :

**REGLEMENT NUMERO 1050-2017 DECRETANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS DE 5 670 000 \$, UN EMPRUNT DE 4 670 000 \$ ET L'APPROPRIATION DE 1 000 000\$ PROVENANT DE SOLDES DISPONIBLES DU RÈGLEMENT 959-2009.**

Tel que requis par la Loi, ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 5 mai 2017.

PRENEZ EN OUTRE AVIS QUE ce règlement entre en vigueur conformément à la loi et est disponible pour consultation à l'hôtel de ville de Bromont situé au 88, boulevard de Bromont, du lundi au vendredi de 8 h 45 à 12 h et de 13 h à 16 h.

Bromont, ce 10<sup>e</sup> jour de mai 2017.

La greffière,

Catherine Nadeau, avocate, OMA